

Les affaires...sont les affaires !

Pourquoi s'en prendre aux chômeurs et non aux voleurs ? La place doit être « bonne » pour la vouloir à ce point ! L'argent va à l'argent !!

Solidaires finances

Solidaires ENVIRONNEMENT

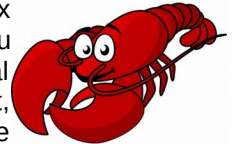
Solidaires Fonction Publique

Solidaires Union syndicale

La France est un Pays formidable. Les Français-es ne sont pas mal non plus ! Il est remarquable de noter combien nous sommes majoritairement indulgents (ou amnésiques) envers les personnalités qui, de près ou de loin, sont pris le bras dans le pot de confiture.

C'est sans doute pour cela que les Français-es sont régulièrement dans la rue, du moins chaque fois que les donneurs de leçons veulent faire payer l'addition aux plus modestes.

Il faut reconnaître combien il est difficile d'être exemplaire et respectueux des règles quand chaque semaine est rejouée la scène « touche pas au grisbi » dans les canards et de manière cash à la télé. Les millions de mal logés, logés dans des lieux indignes ou insalubres ou pas logés du tout, ceux qui n'arrivent pas à boucler les fins de mois peuvent légitimement être écœurés de voir et d'entendre des donneurs de leçon sur, par exemple,



l'allongement de la durée de cotisation des droits à pension avec un projet de réforme des retraites mensonger avec encore et toujours moins d'argent après avoir dû travailler 43 années et plus !

Pour ne parler que des affaires politico-financières impliquant des chefs d'État français vivants, et des hommes politiques qui les ont « servis », portant sur une utilisation frauduleuse de biens ou d'argent publics visant un enrichissement injustifié, personnel ou la rémunération d'une contrepartie en nature, le plus souvent occulte et illégal. Quelques exemples parlants :

- L'affaire des diamants de Bokassa est une affaire politique qui impliquait le président Giscard d'Estaing et l'ancien empereur de Centrafrique dans les années 70 ;
- L'affaire Urba qui porte notamment sur les conditions d'attribution de marchés publics et concerne le financement occulte du Parti Socialiste. Le volet marseillais de l'affaire conduit à une loi, à l'automne 1989, pour « moraliser » la vie politique. Une première tentative pour y insérer une amnistie des politiciens corrompus, par le gouvernement de Michel Rocard, a échoué pour cause de fuites dans la presse ;
- Les « fonds secrets » sous la royauté, devenu « fonds spéciaux » ont « gavés » des générations de ministres et collaborateurs. Utilisés à des fins de financement illégal des partis politiques ou des campagnes électorales, ils auraient dû s'arrêter en 2001. En effet, sous Lionel Jospin, les fonds spéciaux sont réservés aux services de sécurité. Cela n'aura pas empêché Claude Guéant, ex-bras droit, secrétaire général de la présidence de la république de Nicolas Sarkozy, devenu ministre de l'intérieur de 2011 à 2012, de se servir au passage, comme avant lui Raymond Barre « père la vertu ». Les privilèges que l'État accorde aux 17 autres anciens ministres de l'Intérieur encore vivants, coûtent pour chacun d'eux : 1 agent de sécurité et une voiture à vie, sans cadre l'égal. Très peu y ont renoncé après en avoir « bénéficié » durant des années ;
- La cour d'appel de Paris a confirmé, début 2017 à l'encontre de Claude Guéant, des faits qui remontent de 2002 à 2004. Condamné à 75 000 € d'amende, à deux ans d'emprisonnement dans un dossier de détournement de fonds et l'interdiction pour Claude Guéant, 72 ans, d'exercer toute fonction publique pendant cinq ans. Celui qui fut le directeur de cabinet de Nicolas Sarkozy lorsque ce dernier était ministre de l'Intérieur était poursuivi pour s'être attribué des primes en liquide prélevées sur les fonds spéciaux (210 000 €, dont la moitié pour lui) destiné aux frais d'enquête des policiers. L'ex-Chevalier de la Légion d'Honneur et Commandeur de l'Ordre National du Mérite, depuis sa condamnation le 16 janvier 2019, est aussi impliqué dans un autre dossier sur des soupçons de financement libyen de la campagne présidentielle de 2007 de Nicolas Sarkozy. Il a également été inculpé de blanchiment de fraude fiscale, en lien avec la vente de deux tableaux à un avocat malaisien, à un prix bien supérieur à leur valeur ;
- L'affaire « Karachi », affaire politico-financière relative à deux contrats d'armement signés en 1994 entre la France et l'Arabie Saoudite pour la vente de frégates et la France, ainsi que la vente de sous-marins au Pakistan. Ces contrats auraient contribué au financement de la campagne d'Édouard Balladur pour la présidentielle de 1995. C'est l'arrêt du versement de ces rétro-commissions supposées, ordonnées la même année qui serait à l'origine de l'attentat du 8 mai 2002 à Karachi au Pakistan ;
- L'affaire du Crédit Lyonnais autre affaire politico-financière des années 1990. Le montant des pertes, est colossal. Elle en fait l'un des plus grands scandales financiers de l'Histoire dont des rebondissements perdure encore aujourd'hui depuis la vente, par la banque, d'Adidas de Bernard Tapie, devenu ministre en 1992 pour éviter tout conflit d'intérêt. Relaxé, le 9 juillet 2019, pour « escroquerie en bande organisée », le parquet a fait appel de cette décision. Les époux Tapie et les liquidateurs judiciaires des sociétés du groupe Tapie devront néanmoins payer solidairement « la somme de 404 millions d'euros », a annoncé la cour d'appel de Paris. Cette somme devrait être augmentée des intérêts qui courent depuis 2008. Les époux Tapie et les liquidateurs devront en outre rembourser « les coûts de la procédure d'arbitrage », soit 300 000 € (à suivre) ;
- L'affaire Cahuzac qui, ministre du budget au printemps 2012 jusqu'en avril 2013, chevalier blanc de la lutte contre l'évasion fiscale sous la présidence de François Hollande, finit par reconnaître détenir en Suisse puis à Singapour des comptes, sous le nom de code « Birdie », à hauteur de 685 000 €. Poursuivi pour fraude fiscale et blanchiment de ce délit il est condamné par la cour d'appel de Paris, le 15 mai 2018, qui aggrave la peine de Jérôme Cahuzac de trois à quatre ans d'emprisonnement assortie de deux avec sursis ce qui lui évite la prison. Aménagement de peine donc pour celui qui a déclaré « Je n'ai pas, je n'ai jamais eu de compte à l'étranger, ni

maintenant ni avant » devant les parlementaires et qu'il a réitérés en février 2013 les « *yeux dans les yeux* ». Le parjure et le mensonge ne paient plus ! L'ancien ministre encourait 7 ans de prison et 1 million d'€ d'amende. Il est condamné à cinq ans d'inéligibilité et 300 000 € d'amende ;

- L'affaire Fillon, aussi connue sous le nom de Penelopegate, qui est une affaire politico-judiciaire survenue lors de la campagne de l'élection présidentielle de 2017 et portant initialement sur des soupçons d'emplois fictifs de Pénélope Fillon. Rémunérée plus 800 000 € brut pour des emplois d'attachée parlementaire auprès de son mari et de son suppléant Marc Joulaud entre 1998 et 2007 et en 2012, en incluant les années 1988-1990 et 2013. Luttant à sa manière contre le chômage et la précarité, il aurait également employé ces 2 enfants ponctuellement, entre 2005 et 2007, pour 84 000 €. Les juges demandent le renvoi en correctionnelle de François Fillon pour « détournement de fonds publics », « recel de détournement de fonds publics », « abus de biens sociaux » et « manquement aux obligations déclaratives de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique », de Penelope Fillon pour « complicité et recel de détournement de fonds publics » et « recel d'abus de biens sociaux » et de Marc Joulaud pour « détournement de fonds publics ». Dans l'attente du procès en 2020 ! ;
- L'affaire des époux Balkani, respectivement Maire et première conseillère de Levallois-perret qui, depuis des décennies, réélus au premier tour ont su « entretenir » une relation particulière avec certains de leurs administrés. Après cinq semaines de procès, le tribunal correctionnel de Paris rendra son jugement le 18 octobre 2019. Patrick et Isabelle Balkany sont suspectés de blanchiment et de corruption. Le parquet a requis à l'encontre de Patrick Balkany sept ans de prison ferme, son incarcération immédiate, dix ans d'inéligibilité et la confiscation de tous ses biens. Contre Isabelle Balkany, le parquet a demandé quatre ans avec sursis et 500 000 € d'amende. Patrick Balkany et son épouse sont soupçonnés d'avoir caché 13 millions d'euros d'avoir au fisc entre 2007 et 2014, notamment deux somptueuses villas, Pamplemousse aux Antilles et Dar Guycy à Marrakech : une affaire devenue « un symbole de l'impunité des puissants ».

Des dizaines et des dizaines d'autres affaires de ce genre existent encore, dont le traitement judiciaire et pénal sont toujours en instruction, avec parfois des proportions inimaginables par le simple citoyen (*les gens qui ne sont rien*) qui n'a pas le droit d'avoir de phobie administrative et qui n'a pas toujours la possibilité ou les moyens de se défendre.

La loi Ayrault sur l'assainissement et la moralisation de la vie publique, après le scandale de l'affaire Cahuzac, durci l'arsenal de lutte contre la fraude fiscale et la délinquance économique et financière. Les dispositions du texte prévoient le contrôle du patrimoine et une lutte accrue contre la fraude et les paradis fiscaux. Pour empêcher les conflits d'intérêts, le texte rend incompatible le mandat de parlementaire "avec les fonctions de conseil" ou de direction d'une entreprise travaillant avec l'État et interdit le « pantouflage ». Rien sur le parjure !

Les lois Macron du 15 septembre 2017 pour la confiance et la transparence dans la vie politique font suites à la démission contrainte, en juin 2017, de Richard Ferrand, François Bayrou, Sylvie Goulard et Marielle de Sarnez visés par des enquêtes en cours. La démission de Laura Flessel pourrait avoir un rapport avec sa situation fiscale et, en juillet 2019, celle de François Goullet de Rugy invitant à 3 dîners (seulement) des amis à partager des homards hors normes et des spiritueux hors de prix, sous les ors de la république. Dans l'attente d'un rapport indépendant...

Cinquante ans de malversations ! Un pognon de dingue !! Nous ne sommes pas du même monde !!! A quand les économies et la vérification des pratiques du PR, des ministres, des sénateurs et des députés ?

Un tel luxe de dépenses, de détournement, d'abus est insoutenable. C'est une réelle menace pour la démocratie ! L'affairisme est présent également autour de celles et ceux qui aspirent à prendre le pouvoir et qui sont déjà régulièrement inquiétés par la justice de notre pays et par l'Europe. Cessons d'accroître les contrôles toujours plus suspicieux envers ceux qui tentent de bénéficier d'allocations légales et d'en diminuer sans cesse les moyens pour une fondamentale justice fiscale et une essentielle justice sociale ?

Les aides et crédits sont octroyés préférentiellement aux grandes entreprises sans contrepartie, ni droit de regard, ni d'exigence de remboursement... Instauré début 2013, le crédit d'impôt compétitivité emploi -CICE- devait créer 1 million d'emplois. Cinq ans plus tard, le bilan est quasi nul. En revanche, cette mesure emblématique du quinquennat de François Hollande, a coûté beaucoup plus cher que prévu. On peine aussi à comprendre où sont passés les 100 milliards du CICE. Aurai-ils surtout servi à augmenter les salaires des cadres et les dividendes des actionnaires ! ?

E. Macron a soufflé l'idée du CICE à François Hollande quand il était secrétaire général adjoint de l'Élysée. Ministre de l'économie, il a libéralisé la loi travail, passée avec le 49.3 avec notamment les indemnités prud'homales plafonnées en cas de licenciement abusif. PR, il a décidé de convertir le CICE en baisse des cotisations patronales par la baisse pérenne de charges sociales employeurs. Ce cadeau, à compter de janvier 2019, permet des allègements et une incidence immédiate sur les marges et la trésorerie des sociétés. Le bilan du « CICE nouveau » sera-t-il différent ? Le crédit d'impôt recherche, lui, est une mesure de soutien aux activités de R&D des entreprises (si, si !!).

Les sociétés peuvent déduire 30 % du CIR de leurs impôts si elles engagent des dépenses de recherche fondamentale et de développement expérimental (bien-sûr...). Avec 6 % de la totalité des dépenses fiscales, le CIR est la deuxième dépense fiscale du budget de l'État après le CICE (belles niches fiscales, non !). Avec la suppression de l'ISF (moins 3 milliards par an dans les caisses de l'État), l'instauration du prélèvement forfaitaire unique de 30 % sur les intérêts et dividendes d'épargne, les taxes sur l'énergie et les carburants, **comment prendre plus aux gens qui ne sont rien ?** Les réformes sociales des retraites, de l'assurance chômage et de la « transformation de la fonction publique » par exemple !!!

Pendant ce temps-là, les services publics sont dépouillés, déstructurés, éclatés façon puzzle, éloignés avec toujours moins de moyens pour satisfaire au-plus près des besoins de la population (transports, santé, éducation...).

Combien de temps allons-nous pouvoir endurer le « nouveau monde » de Jupiter ? Quand les biens de premières nécessités seront-ils enfin accessibles aux millions de Français rabaissés, maltraités ?